

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
[1999-09-52Item](#)[Marie Moret à Roger et Laporte, 28 octobre 1892](#)

## Marie Moret à Roger et Laporte, 28 octobre 1892

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection** [Correspondant.e.s](#)

[Roger et Laporte](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[28 octobre 1892](#)

Lieu de rédactionParis

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destinationNîmes (Gard)

### Description

RésuméLettre écrite lors du voyage de Marie Moret, Marie-Jeanne et Émilie Dallet à Paris, du 21 au 30 octobre 1892. En fonction de la date d'arrivée des épreuves, Pascaly leur donnera le bon à tirer. Demande d'expédier 340 exemplaires à Doyen au Familiestère en grande vitesse. Rappelle qu'elle les autorise à se servir pour la brochure de la Société de la composition du compte-rendu de leur assemblée

générale faite pour *Le Devoir* pour leur brochure. Les 60 exemplaires restants devront être envoyés à Fabre, à Nîmes.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)
- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Œuvres citées« Assemblée générale ordinaire du 2 octobre 1892 », *Le Devoir*, t. 16, 1892, p. 600-624. [En ligne :

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.16/601/100/770/0/0>, consulté le 5 mai 2021]

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
- [Nîmes \(Gard\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomRoger et Laporte

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

BiographieImprimeur établi à Nîmes (Gard) dans la seconde moitié du XIXe siècle.

En 1894, la raison sociale de l'imprimerie devient Veuve Laporte.

## Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-52

Collation2 p. (450r, 451r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

Paris 18 Mars 92

Messieurs Roger Laporte,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 10<sup>e</sup>. Si les épreuves que M. Pascaly et moi attendons de vous arrivent ici après mon départ pour l'ouest, ce sera M. Pascaly qui vous donnera le bon à tirer et ses indications devront être suivies par vous comme si elles étaient de moi.

— Quand le tirage de ma notice aura été fait, vous voudrez bien en adresser

à Monsieur Doyen, Gérant  
de la Revue de la Société Française  
d'Histoire de la France.

un ballot de 50 exemplaires.

Mais j'espère, je vous prie, cet envoi par grande vitesse, vu le retard où nous sommes ce mois-ci. Et vous voudrez bien ensuite m'envoyer votre facture, toujours chez M. Pascaly, qui la fera passer à mon adresse.

— La s<sup>ie</sup> de la Familistère vous a écrit pour l'objet dont vous m'attendiez ma lettre du 10<sup>e</sup>. Les Messieurs s'étonnent de n'avoir point de réponse de vous, et me prient de vous rappeler que je vous ai autorisé à vous tenir pour eux de la composition de compte-rendu, assemblée générale faite pour le "Denier".

— Quant aux exemplaires

De numéros de ce mois  
qui nous restent en  
maines avec quelques pas  
avec à mon ami M.  
de la Roche et une  
Bordelaise, Rome -

Veuillez agréer  
Monsieur l'assurance  
de ma parfaite  
considération

M. Jardin